

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 1^{er} août 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 1^{er} août 2017 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Mme Judith Leblond.

Est absent :

Monsieur le Maire : Harold Gagnon

Est également présent :

Le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement et assistant-greffier, Eric Guenette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Confirmation de l'Union des Municipalités du Québec comme mandataire du "Regroupement d'achat d'assurances de dommages Bécancour".
 - 4.2 Autorisation d'inscription et d'accès à ClicSÉCUR-Entreprises de Revenu du Québec.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Acceptation de l'offre de vente d'un camion usagé du service incendie.
 - 5.2 Adjudication du contrat pour l'achat de bacs de plastique pour les matières résiduelles.
 - 5.3 Résolution d'embauche comme pompier volontaire - M. Michaël Lachance.
 - 5.4 Approbation des plans, devis et estimé des coûts et autorisation de signature d'un protocole d'entente dans le cadre du projet de développement résidentiel "Domaine Fontaine des Elfes" du promoteur M. Doris Beaudoin.
 - 5.5 Engagement de la Municipalité de Lac-Etchemin concernant l'opération, l'entretien, la surveillance et la gestion des réseaux publics d'égout, d'assainissement et de distribution de l'eau potable dans le cadre du projet de développement résidentiel "Domaine Fontaine des Elfes" du promoteur M. Doris Beaudoin.
 - 5.6 Engagement de la Municipalité de Lac-Etchemin concernant la conservation et la mise en valeur des milieux humides du lac Caribou et du secteur du "Domaine Fontaine des Elfes".

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

6.1

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Actualisation de la "Politique de tarification secteur loisir et culture".

7.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec l'association du "Hockey mineur des Etchemins" pour la saison 2017-2018.

7.3 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" pour la saison 2017-2018.

7.4 Appui à l'organisation des Fêtes du 150^e de Lac-Etchemin pour l'obtention d'un permis d'événements spéciaux auprès du ministère des Transports pour la présentation de l'activité de clôture prévue dans le secteur de la Station le 19 août 2017.

8. DOSSIER(S) - AUTRES :

8.1 Motion de félicitations - Organisation de l'activité de la course de bateaux-dragons.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

a)

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, Mme Judith Leblond, maire suppléant ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin».

166-08-2017

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par l'assistant greffier.

Adoptée à l'unanimité.

167-08-2017
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017, tel que rédigé par l'assistant-greffier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

168-08-2017
4.1

CONFIRMATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU "REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES BÉCANCOUR"

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin adhère au regroupement d'achat d'assurances de dommages Bécancour avec d'autres municipalités;

Considérant qu'il y a lieu de nommer l'Union des municipalités du Québec pour agir comme mandataire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU:

DE nommer l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, en conformité avec l'entente, le terme est de 5 ans (du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023);

DE verser un montant annuel correspondant à 1% du total des primes du regroupement d'achat sujet à un minimum de 10 000 \$ et à un maximum de 20 000 \$ pour le groupe, auquel il faut ajouter les taxes applicables. De ce montant, la Municipalité de Lac-Etchemin se verra facturer un montant correspondant au prorata de sa prime sur la prime totale du regroupement. Les ajustements seront effectués lorsque la prime totale du regroupement sera connue. La Municipalité de Lac-Etchemin autorise l'UMQ, en plus du 1% du total des primes dans le cadre du regroupement d'achat, à conserver le montant de revenu d'intérêt généré par le placement à titre d'honoraire pour la gestion du fonds de garantie et des réclamations;

D'autoriser M. Harold Gagnon, maire et M. Laurent Rheault, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, l'entente avec l'UMQ concernant un regroupement de municipalités, MRC et Régies en vue d'un achat commun d'assurances de dommages.

Adoptée à l'unanimité.

169-08-2017
4.2

AUTORISATION D'INSCRIPTION ET D'ACCÈS À CLICSÉQR-ENTREPRISES DE REVENU DU QUÉBEC

Considérant que Revenu du Québec a procédé à la refonte de son système ClicSÉQR-Entreprises et demande à tous les utilisateurs actuels de fournir une nouvelle attestation d'autorisation d'accès au système afin de conserver l'accès à ses services;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE Mme Carole Provençal, directrice des services administratifs, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité à titre de représentante, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE Mme Carole Provençal, directrice des services administratifs, soit autorisée, à titre de représentante, à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec, à gérer son inscription à ClicSÉCUR-Entreprises, à gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin, à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateur de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

QUE Mme Provençal soit également autorisée à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

170-08-2017
5.1 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE VENTE D'UN CAMION USAGÉ DU
SERVICE INCENDIE**

Considérant que la municipalité a procédé, par appel d'offres pour la vente d'un camion usagé du service incendie;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 28 juin 2017;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Soumissionnaire	Prix (taxes non incluses)
Camping Lac-Etchemin	2 880 \$
Carrière Etchemin inc.	800 \$

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les propositions reçues et recommande l'adjudication, pour la vente dudit camion usagé, à "Camping Lac-Etchemin";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'offre de "Camping Lac-Etchemin" pour la vente d'un camion usagé du service incendie, le tout conformément au prix et aux conditions inclus au devis accompagnant l'offre de vente.

Adoptée à l'unanimité.

171-08-2017
5.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE BACS DE PLASTIQUE
POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant l'appel d'offres publics pour l'achat de trois cent cinq (305) bacs de plastique pour les matières résiduelles;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 27 juillet 2017;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie	Prix (taxes incluses)
Distribution Jean Blanchard inc.	103 448,75 \$
Gestion USD inc.	115 020,99 \$
IPL inc.	101 695,39 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit "IPL inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour l'achat de trois cent cinq (305) bacs de plastique pour les matières résiduelles au plus bas soumissionnaire conforme soit "IPL inc." au montant de 101 695,39 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

172-08-2017
5.3

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE COMME POMPIER VOLONTAIRE - M.
MICHAËL LACHANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Michaël Lachance, comme "pompier volontaire", le tout effectif à la date d'embauche du 26 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

173-08-2017
5.4

**APPROBATION DES PLANS, DEVIS ET ESTIMÉ DES COÛTS ET
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE
CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « DOMAINE
FONTAINE DES ELFES » DU PROMOTEUR M. DORIS BEAUDOIN**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente résolution, l'acceptation des plans et devis déposés par l'ingénieur en charge du projet, M. Jean-François Rioux, élaboré dans le cadre du développement domiciliaire "Domaine Fontaine des Elfes", tel que déposé le 27 juillet 2017 (préparé en date du 19 juillet 2017) pour le compte du promoteur "Doris Beaudoin" incluant le fait qu'un déversoir

d'urgence est prévu dans la chambre de régulation pour les bassins de rétention et qu'aucune autre sortie d'urgence n'est prévue pour l'instant étant donné que l'installation est temporaire; la présente remplace la résolution 118-05-2017, tout en tenant compte des modifications présentées par le directeur des Services publics, d'urbanisme et de l'environnement (angle des terrains de la phase 4, découpage de la phase 5 et 6);

QUE le maire, M. Harold Gagnon, ou en son absence le maire suppléant, Mme Judith Leblond, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, ou en son absence le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement et assistant-greffier, M. Éric Guenette soient autorisés à signer le protocole d'entente ainsi que sa révision en date du 1^{er} août 2017 à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

174-08-2017
5.5

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN CONCERNANT L'OPÉRATION, L'ENTRETIEN, LA SURVEILLANCE ET LA GESTION DES RÉSEAUX PUBLICS D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL "DOMAINE FONTAINE DES ELFES" DU PROMOTEUR M. DORIS BEAUDOIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU:

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente son engagement à accepter la cession des droits et obligations de "Domaine Fontaine des Elfes" et ainsi à opérer, entretenir, surveiller et gérer les réseaux publics d'égout, d'assainissement et de distribution de l'eau potable avant leur exploitation et mise en service, construits dans le cadre du projet domiciliaire du "Domaine Fontaine des Elfes" (Doris Beaudoin, promoteur). La présente remplace la résolution 119-05-2017;

CECI dès la réception provisoire des ouvrages, servitudes, rues et parcs sur certification écrite de l'ingénieur chargé du projet à l'effet que 90 % des travaux sous la responsabilité du promoteur ont été réalisés en conformité avec les plans et devis déposés et au respect des exigences gouvernementales (article 16 de la politique à suivre - Promoteur de projet domiciliaire);

CECI comprend également que la municipalité s'engage à :

- respecter les exigences de rejet et de débordement;
- mettre en œuvre le programme de suivi;
- transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC;
- effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MDDELCC.

Adoptée à l'unanimité.

175-08-2017
5.6

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN CONCERNANT LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX HUMIDES DANS LE SECTEUR DU LAC CARIBOU ET LE SECTEUR DU "DOMAINE DE FONTAINE DES ELFES" DANS LE CADRE D'UNE COMPENSATION DE MILIEU HUMIDE POUR LE PROJET DOMICILIAIRE DU "DOMAINE DE FONTAINE DES ELFES"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU:

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente son engagement à réserver sur des superficies de terrain visées, soit l'une à la décharge du lac Caribou (dont la municipalité est propriétaire) et l'autre située dans le futur développement résidentiel du "Domaine Fontaine des Elfes" (voir le plan préparé par Englobe en date du 19 juillet 2017) pour des fins de compensation de milieux humides dans le cadre de l'acceptation du projet domiciliaire du "Domaine Fontaine des Elfes" (Doris Beaudoin, promoteur);

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage également à prendre possession et conserver ladite parcelle de terrain qui sera rétrocédée par le promoteur et à modifier son règlement de zonage dans les 12 mois suivants la présente afin qu'aucun autre usage que la mise en valeur des milieux humides ne soit réalisé sur lesdites parcelles.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 Aucun point pour cet item.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

176-08-2017
7.1 **ACTUALISATION DE LA "POLITIQUE DE TARIFICATION SECTEUR LOISIR ET CULTURE"**

Considérant que la Politique de tarification propose un calendrier pour l'adoption des activités régulières et des activités estivales de façon distincte;

Considérant que le service des loisirs culture et vie communautaire propose une nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs et en recommandent l'adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte le document présentant la nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

177-08-2017
7.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DU "HOCKEY MINEUR DES ETCHEMINS" POUR LA SAISON 2017-2018**

Considérant le désir commun de la municipalité et de l'association du "Hockey mineur des Etchemins" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'association du "Hockey mineur des Etchemins" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité.

178-08-2017
7.3

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE "LES PATINEURS VOLANTS" POUR LA SAISON 2017-2018

Considérant le désir commun de la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU:

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité.

179-08-2017
7.4

APPUI À L'ORGANISATION DES FÊTES DU 150^e DE LAC-ETCHEMIN POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE CLÔTURE PRÉVUE DANS LE SECTEUR DE LA STATION LE 19 AOÛT 2017

Considérant que le comité des Fêtes du 150^e de Lac-Etchemin désire présenter une activité de clôture le 19 août 2017 dans le secteur de la Station et souhaite assurer la sécurité des visiteurs;

Considérant que le ministère des Transports délivre un permis pour ce genre d'événements et qu'une démarche pour l'obtention de celui-ci comporte diverses étapes dont celui d'avoir l'appui des élus municipaux;

Considérant que le service de sécurité incendie de Lac-Etchemin sera mis à contribution pour l'élaboration et l'exécution d'un plan de sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde son appui au comité des Fêtes du 150^e de Lac-Etchemin et souhaite collaborer à l'élaboration du Plan de sécurité avec son service incendie.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE LA COURSE DE BATEAUX-DRAGONS DANS LE CADRE DES FÊTES DU 150^e DE LAC-ETCHEMIN**

Monsieur le conseiller Serge Plante présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'organisation de l'activité de la course de bateaux-dragons sur le lac et son représentant, M. Bruno Laflamme, pour la réussite de la première édition. La participation des coureurs et la réponse des visiteurs confirment le succès retentissant de l'événement.

Judith Leblond
Maire suppléant

Eric Guenette
Assistant-greffier

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour juillet 2017 pour la somme de 512 470,58 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 377 223,85 \$ et déboursés directs : 135 246,73 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire suppléant à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour, Mme Judith Leblond, maire suppléant, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire suppléant à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Paul Poulin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER